

## Trouver un membre

Notre tableau public vous informe sur  
l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant.



# Apprenez-en plus sur l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant

## Qu'est-ce que c'est?

Trouver un membre, notre tableau public, liste toutes les personnes ayant obtenu l'autorisation d'enseigner ainsi que :

- la date d'obtention de l'autorisation d'enseigner en Ontario;
- les grades universitaires;
- les qualifications de base et additionnelles obtenues dans le cadre du perfectionnement professionnel;
- les années et matières que le membre est qualifié pour enseigner;
- toute mesure disciplinaire.

## Faits et statistiques

Plus de 234 000 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario

- **Toutes** les personnes qui enseignent dans une école élémentaire ou secondaire financée par la province DOIVENT avoir obtenu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
- **Plus de 500 000** parents et enseignants consultent notre tableau public pour en savoir plus sur les enseignantes et enseignants de l'Ontario.



Nous protégeons les élèves en réglementant la profession enseignante.

En Ontario, nous veillons à ce que :

- le personnel enseignant soit qualifié et réponde à nos normes élevées d'exercice et de déontologie;
- les enseignants préservent des milieux d'apprentissage sûrs;
- les programmes de formation à l'enseignement et les cours de perfectionnement professionnel soient révisés pour tenir compte des pratiques actuelles;
- nos membres soient professionnels et compétents en traitant toutes les plaintes pour faute professionnelle, incompétence ou incapacité déposées contre eux;
- la profession enseignante soit ouverte et responsable à l'endroit du public.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

English / Comment nous joindre / info@oeeo.ca / Pour parler profession / Questions fréquentes / Chercher

PROTECTION DU PUBLIC PARENTS MEMBRES ENTRER DANS LA PROFESSION RÉSEAU À PROPOS DE L'ORDRE

Apprenez comment les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario peuvent favoriser la santé mentale des élèves.

**TROUVER UN MEMBRE**  
Faire une recherche dans le tableau public

p. ex., "A Roy ou 907654" **CHERCHER**

Pour en savoir plus, écrivez-nous ou venez sur place :

Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800  
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222  
Télécopieur : 416-961-8822  
Courriel : info@oeeo.ca  
oeeo.ca



# À propos de l'Ordre

## Répondre à vos préoccupations

Les enseignantes et enseignants de l'Ontario s'engagent à respecter les normes d'exercice et de déontologie les plus élevées. Toutefois, dans de rares cas d'allégations de faute professionnelle, nous sommes là pour agir en votre nom en enquêtant sur les plaintes liées à des questions de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité.

Les autres préoccupations peuvent être abordées au niveau de l'école :

- Parlez d'abord avec l'enseignante ou l'enseignant, s'il y a lieu.
- Sinon, discutez de vos préoccupations avec la direction de l'école.
- Vous pouvez également communiquer avec votre conseil scolaire pour parler à un surintendant.

De plus, il vous est possible de déposer une plainte officielle en remplissant notre formulaire de plainte ou en nous appelant. Vous devez nous fournir autant de détails que possible sur la nature des allégations. Le formulaire de plainte est disponible à [oct-oeo.ca/deposeruneplainte](http://oct-oeo.ca/deposeruneplainte).

## Conseiller les professionnels

En tant qu'organisme de réglementation, un de nos rôles est de prodiguer des conseils et de fournir des lignes directrices fondées sur la recherche et l'opinion d'enseignantes et d'enseignants en exercice afin d'orienter le travail quotidien à l'école, comme l'utilisation appropriée des moyens de communication électronique et des médias sociaux. Consultez [oeo.ca](http://oeo.ca).

## Pour en savoir plus

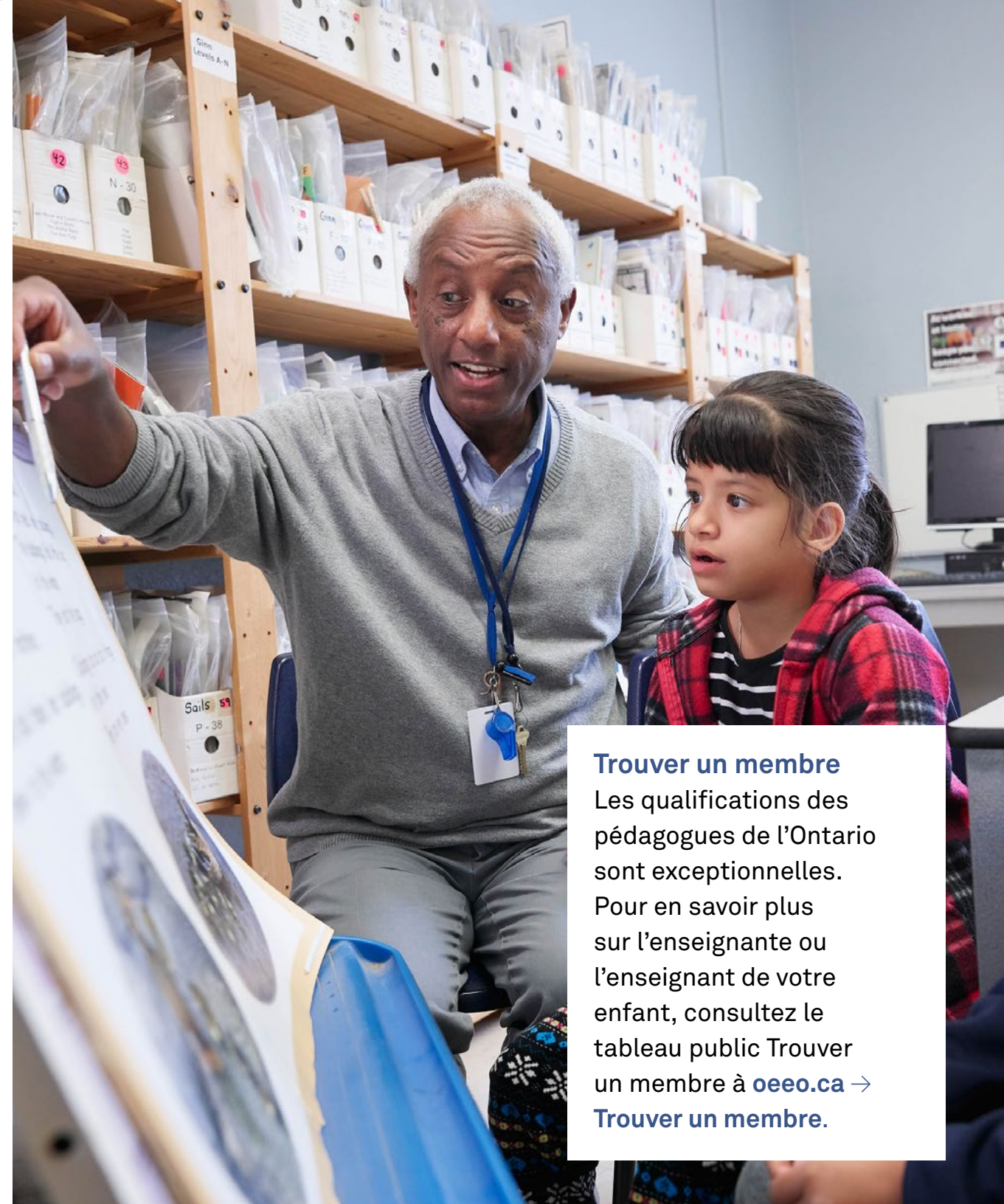
Pour mieux connaître nos activités et le rôle que nous jouons dans le système d'éducation public de l'Ontario :

- Recevez notre cyberbulletin *La Norme* : [oct-oeo.ca/lanorme](http://oct-oeo.ca/lanorme).
- Suivez-nous sur les médias sociaux : Facebook, Twitter, Pinterest ou Instagram.
- Abonnez-vous à *Pour parler profession*, notre revue trimestrielle à [oct-oeo.ca/abonnement](http://oct-oeo.ca/abonnement).
- Consultez notre site web à [oeo.ca](http://oeo.ca).

Recevez *La Norme*, le cyberbulletin des parents.



Pour en savoir plus sur les développements en éducation dans la province, lisez *Pour parler profession*, la revue primée de l'Ordre, disponible en ligne à [pourparlerprofession.oeo.ca](http://pourparlerprofession.oeo.ca).



## Trouver un membre

Les qualifications des pédagogues de l'Ontario sont exceptionnelles. Pour en savoir plus sur l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant, consultez le tableau public Trouver un membre à [oeo.ca](http://oeo.ca) → **Trouver un membre.**